

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE



Réservé C+FORMATIONS

CODE DOSSIER :

MATRICULE :



PHOTO

FICHE D'INSCRIPTION CCA NOUMEA

Civilité

Nom :

Nom d'épouse :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Coordonnées

Adresse :

Ville :

Code postal :

Tél fixe :

Tél portable :

Mail :

Avez-vous déjà effectué la visite médicale PNC ?
(Merci de ne pas nous faire parvenir l'avis médical)

Oui

Non

Votre inscription ne sera validée qu'après réception par C+FORMATIONS de tous les documents demandés en Annexe 1, retournés par Mail impérativement avant la date de clôture des inscriptions à l'adresse suivante :

aeroschool.noumea@gmail.com

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au :

+687 51.00.81 / +687 79.16.66



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article Lp.545-4 du code du travail)

PACK CCA



Entre les soussignés :

- L'organisme de formation **AERO SCHOOL** enregistré sous le numéro de déclaration d'activité : **11 92 16488 92** auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Île-de France. L'organisme de formation AERO SCHOOL est agréé par la DGAC sous le n° FR.CCA.09
- C+FORMATIONS SARL
N° RIDET 1 410 745.001
Enregistré sous le numéro de déclaration d'activité : 988/0591/19R. Auprès de la Direction de la Formation Professionnelle Continue de Nouvelle-Calédonie

Et :

- Le co-contractant, le stagiaire

NOM :

PRENOM:

ARTICLE 1 : Objet et caractéristiques des actions de formation

- a) L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formations professionnelles prévues par l'article Lp.541-3 du code du travail.
- b) L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formations professionnelles prévues par l'article Lp.478 du Code des impôts de Nouvelle-Calédonie. *Modifié par la loi du pays n° 2025-3 du 6 février 2025 – Art. 21*
- c) Elle a pour objectif de préparer l'examen d'Etat du Cabin Crew Attestation (CCA) diplôme de la Direction Générale de l'Aviation Civile et d'autres formations complémentaires éventuelles.
Sa durée est fixée à 160 heures de formation théorique et pratique, hors stages complémentaires.
- d) A l'issue de la formation, une attestation de stage sera délivrée au stagiaire.

ARTICLE 2 : Niveau de connaissances préalables nécessaire ET PREREQUIS avant l'entrée en formation

Aucun niveau de connaissance n'est requis pour l'entrée en formation. Niveau Bac fortement conseillé et maîtrise de la langue française.

ARTICLE 3 : Organisation de l'action de formation

La formation est organisée pour un effectif de 24 stagiaires maximum par classe et de 8 stagiaires minimum. C+ FORMATIONS se réserve le droit de reporter une formation selon le nombre de stagiaires.

Les frais de déplacement et d'hébergement restent à la charge du stagiaire dans tous les cas.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques et les modalités de contrôle des connaissances sont les suivants :

- Dès l'inscription validée, le stagiaire reçoit par mail une documentation sur les modalités et les prérequis pédagogiques à connaître.
- Un manuel lui est remis le 1^{er} jour de la formation théorique
- Le stagiaire disposera d'un accès gratuit à la plateforme E-Learning à compter du premier jour de formation théorique jusqu'au 30 du mois suivant le dernier jour.
- Un travail personnel sur cette plateforme est obligatoire tout au long de la formation, notamment l'obligation de faire minimum 1 test par jour.
- La formation pratique et l'examen pratique se déroulent uniquement dans le Centre de formation et d'Examen d'AERO SCHOOL à Nanterre.

D'autre part, le délai d'inscription à la partie pratique est limité à 1 an à compter du dernier jour de la formation théorique, la date d'examen pratique sera fixée par le Centre d'Examen en fonction des disponibilités de dates d'examen de la DGAC.

ARTICLE 4 : Conditions de présentation du candidat à l'examen théorique et/ou pratique Conformément aux exigences de la DGAC, l'attestation de formation théorique et/ou pratique remise pour accéder aux examens ne pourra être délivrée dans les cas suivants :

- Retards ou absences,
- Tout module non réalisé partiellement ou totalement,
- Echec aux entraînements piscine et/ou feux-fumée

Seule la commission pédagogique statuera sur les décisions et solutions envisagées.

ARTICLE 5 : Prix de la formation et dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à 402 800 XPF (tarif appliqué selon le pack Théorie + Pratique + TGC 6%) y compris les Frais de Centre d'Examen mais hors redevance DGAC d'inscription aux Examens, et hors stages complémentaire. Les modalités de règlement de la somme incombant au stagiaire sont les suivantes :

Après un délai de rétractation mentionné à l'article 7 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 120 840 XPF encaissé à réception de son dossier validant son inscription. Cette somme ne peut être supérieure à 30% du prix total de l'action.

Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné selon les modalités suivantes :

- Début de mois de la formation théorique : 181 960 XPF
- Début du mois suivant : 100 000 XPF

En cas de rejet de chèque quel que soit le motif, le remboursement des frais de rejet sera à la charge du stagiaire.

Si le stagiaire souhaite être financé par un organisme financeur, il doit :

- Faire les démarches de demande de prise en charge avant le début de la formation.
- Envoyer son dossier d'inscription avec l'accord de financement officiel pour valider son inscription.
- En cas de prise en charge partielle, le stagiaire devra régler le solde de la formation.
- S'assurer du paiement de sa formation par l'organisme choisi.

Si le stagiaire financé ne respecte pas les dates prévues par sa convention et le nombre d'heures conventionnées, le solde de la totalité des heures non réalisées sera à sa charge.

ARTICLE 6 : Durée du présent contrat

L'action de formation débute le premier jour de formation (CCA et/ou stages complémentaires) pour une durée d'un an. Passé ce délai, si le stagiaire n'a pas fini sa formation (Théorie et Pratique). C+FORMATIONS et AERO SCHOOL considéreront la situation comme un "abandon du stagiaire" (Article 8) et aucun remboursement ne sera effectué. La totalité de l'engagement financier sera assurée par le stagiaire.

ARTICLE 7 : Délai de rétractation et conditions de réalisation

A compter de la **date de la signature** du présent contrat et avant la date de rentrée en formation, le stagiaire a **un délai de 14 jours pour se rétracter**. Il doit en informer l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Dans tous les autres cas, aucun remboursement ne sera effectué : La totalité du coût de la formation

(Soit : 380 000 XPF) hors frais, sera encaissé. Tout stagiaire commençant sa formation avant le terme du délai de rétractation, renonce à faire valoir ce délai et en manifeste son renoncement par la signature de ce contrat.

ARTICLE 8 : Annulation de stage / Abandon / Inaptitude

Après le délai de rétractation et avant le premier jour de la formation, l'annulation de la formation ne pourra avoir lieu que dans le cas d'une inaptitude médicale notifiée et définitive, par le CEMPN ou médecin agréé par la DGAC : Dans ce cas C+FORMATIONS rembourse les 120 840 XPF. Dans tous les autres cas, toute formation débutée est due dans son intégralité. Aucun remboursement ne sera effectué et la formation débutée (pack CCA + stages complémentaires) sera totalement due par le stagiaire qu'il soit financé par un organisme financeur ou par ses fonds propres. En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

ARTICLE 9 : Inscription aux stages complémentaires

Les stages complémentaires organisés par AERO SCHOOL à Nanterre (LILATE et préparation aux sélections), seront gérés uniquement et directement avec AERO SCHOOL à Paris. C+FORMATIONS ne prendra aucune inscription pour les stages complémentaires d'AERO SCHOOL à Paris.

ARTICLE 10 : Tenue vestimentaire en formation et dans les locaux

Afin de développer une attitude professionnelle, l'apprenant s'engage durant toutes ses formations (sauf pour la pratique) à porter une tenue adaptée au métier de Personnel Navigant Commercial : tailleur-jupe ou tailleur-pantalon pour les dames, costume cravate pour les messieurs du lundi au vendredi. Pendant la formation pratique, une tenue de type « décontractée » peut être portée chaque jour cependant aucun bijou ne sera toléré. Les cheveux sont également coiffés et attachés pendant toute la formation et les ongles coupés.

ARTICLE 11 : En cas de différend

A- Dispositif de médiation des litiges de consommation :

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'ANM Consommation soit par courrier en écrivant au 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS soit par e-mail en remplissant le formulaire de saisie en ligne à l'adresse suivante www.anm-conso.com. En cas de litiges suite à des contrats de vente en ligne: Le consommateur peut aussi se rendre sur le site de la plateforme européenne des Règlements des litiges en ligne. Le site internet suivant www.economie.gouv.fr/mediation-conso comporte également toutes informations utiles en cas de litige transfrontalier.

B- Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, les tribunaux judiciaires français seront seuls compétents pour régler le litige.

L'apprenant s'engage à signer et à respecter le règlement intérieur d'AERO SCHOOL.

Article 12 : Assurance et Couverture sociale

C+ Formations atteste avoir souscrit une Assurance en Responsabilité Exploitation et Professionnelle. L'affiliation à la Sécurité Sociale et à une mutuelle éventuelle est à la charge du stagiaire en fonction de sa situation et de ses choix de couverture. Le stagiaire atteste par sa signature être couvert par une assurance Responsabilité Civile.

Article 13 : Confidentialité et Propriété intellectuelle

Les données personnelles collectées par C+FORMATIONS dans le cadre de la constitution du dossier du stagiaire feront l'objet d'un traitement informatique.

C+FORMATIONS s'engage à ne pas communiquer ces données, et à assurer la protection du fichier informatique constitué. Conformément à la loi «Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée en 2004, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations le concernant, qu'il pourra exercer en s'adressant à C+ FORMATIONS. L'apprenant peut également s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique en s'inscrivant gratuitement sur le site <https://bloctel.gouv.fr>. En signant ce contrat l'apprenant s'engage à n'utiliser les ressources pédagogiques AERO SCHOOL que pour sa propre formation. Toute reproduction, copie et publication sur le net ou les réseaux sociaux sans l'accord préalable d'AERO SCHOOL sont interdites par la loi sur la propriété intellectuelle et passible d'une sanction pénale d'un an d'emprisonnement et de 45000.00€ d'amende.

Fait à :

Le :

Signature de C+ Formation - Catherine CLOOS et Christophe COURTOT - Co-gérants / Formateurs délégués

**Signature du stagiaire
Suivi de la mention « Lu et Approuvé »**




Afin que nous puissions prendre en compte votre inscription, il est impératif de nous faire parvenir dans les plus brefs délais **TOUS** les éléments suivants :

VALIDER L'ENVOI DES DOCUMENTS EN COCHANT LA CASE	X
Exemplaire contrat de formation, lu, daté et signé	
1 photo d'identité couleur collée sur le dossier d'inscription	
1 Certificat d'aptitude à exercer la pratique d'activités aquatiques délivré par un médecin généraliste et daté de moins de 2 mois à la date d'inscription ou l'aptitude médicale du médecin DGAC	
Attestation de natation, signée et obligatoirement tamponnée par un Maître-nageur (<i>voir modèle joint</i>)	
Copie de pièce d'identité recto/verso ou passeport en cours de validité (<i>p.2 et 3 avec photo</i>)	
Si besoin, Titre de séjour et passeport étranger (<i>valide de 4 mois minimum</i>)	
1 Autorisation parentale pour tout candidat mineur au moment de l'inscription	
FORMATION PACK CCA (théorie et pratique) : 402 800 XPF (Hors redevance DGAC)	
<ul style="list-style-type: none"> - 120 840 XPF à réception de votre dossier - 181 960 XPF au 1^{er} jour du mois de votre formation théorique - 100 000 XPF au 1^{er} jour du mois suivant 	
Modes de Règlements :	
<input type="checkbox"/> CHEQUES : Merci de nous envoyer TOUS LES CHEQUES en même temps pour valider votre inscription <input type="checkbox"/> VIREMENTS : Soit en totalité du coût de la Formation, soit aux termes fixés ci-dessous <input type="checkbox"/> ESPECES : Remis en main propre aux référents C+FORMATIONS sur place <i>Tous les règlements devront être réalisés en XPF</i>	

REDEVANCE DGAC

Vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi :

- OUI** : Vous êtes exonéré des redevances DGAC
- NON** : Vous devez vous acquitter des redevances aux examens Théorique (70€) et Pratique (280€)



ATTESTATION DE NATATION



Je soussigné(e).....

Maître-nageur-sauveteur à la piscine de.....

Diplôme N°

Certifie sur l'honneur que Mr / Mme.....

A effectué les épreuves suivantes :

Nage sur 50M dont :

- 25M nage libre

Effectué en : Seconde

- Départ sauté ou plongé grand bassin

APTE
 INAPTE

- Nage statique (mains en dehors de l'eau) grand bassin 30 secondes :

APTE
 INAPTE

25M nage DORSALE en propulsion jambes uniquement (mouvements brasse ou battements)

Effectué en : Seconde

- Exercices réalisés avec aisance :

OUI
 NON

Commentaires :

.....
.....

Fait le ... /...../..... A

Tampon et signature